

La boucle Sancy longue (au départ du Mont-Dore / 84 km) 2024



Distance
84 km

Durée
6 jours

Difficulté
Difficile

Dénivelé
3400 m

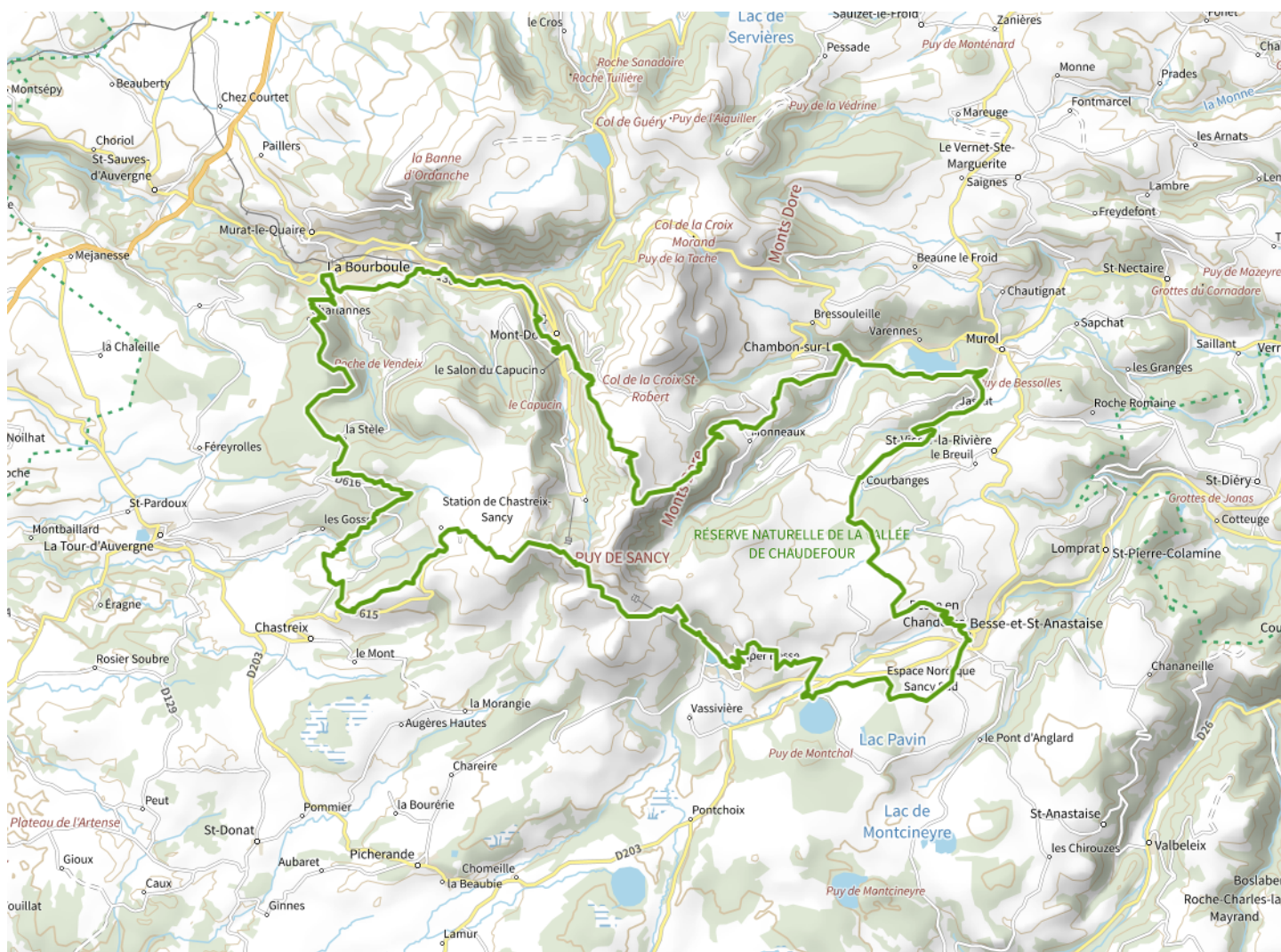
Balisage
Vert et Blanc "circuit Boucle Sancy"



Chiens interdits

Présence de troupeaux et chiens de protection

Itinéraire



Retrouvez les itinéraires de randonnée en version numérique
sur le site www.sancy.com via ce QR Code



Point de départ

Ville de départ

Mont-Dore

Adresse de départ

Avenue de la Libération - Devant l'Office de Tourisme
63240 Mont-Dore

Accès au point de départ

Accès au départ : rejoindre Le Mont-Dore, située à 44 km au Sud-Ouest de Clermont-Ferrand. Panneau de départ près de l'Office de Tourisme avenue de la Libération.

Pour stationner votre véhicule au Mont-Dore lors de votre randonnée de plus de 3 jours, remplissez le formulaire en ligne, rubrique Documentations/Téléchargements.

Description du parcours

L'itinéraire est un vrai "Best Of" de la randonnée en Auvergne. Il se décline en 3 boucles au choix de 37,5 kms, 59,5 kms ou 84,5 kms et offre une immersion dans les paysages magnifiques des montagnes et un témoignage de la vie dans le Sancy.

Détail du parcours étape par étape

Étape 1 : Du panneau de départ près de l'office de tourisme, avenue de la Libération, traverser le parc en longeant l'office de tourisme puis en franchissant la Dordogne. Prendre en face la rue Perpère et continuer tout droit. Monter les escaliers (direction les cascades/chemin de la Bane) jusqu'au chemin de Melchi- Rose. Le prendre à droite. Traverser une route et monter le sentier en lacets jusqu'à la Grande Cascade. Poursuivre par la passerelle pour atteindre une plateforme herbeuse (vues sur Le Mont-Dore et la vallée de la Dordogne).

Étape 2 : La traverser tout droit et continuer sur la sente en oblique (à contresens du PR vert), la poursuivre en balcon au-dessus de la vallée du Mont-Dore. Passer un escabeau et à mi-pente du Roc de Cuzeau monter par le sentier à gauche pour atteindre le sommet (vue sur la vallée glaciaire du Mont-Dore). Poursuivre jusqu'au puy des Crebasses.

Étape 3 : Partir à gauche (vue sur la vallée de Chaudefour) et suivre la sente en ligne de crête. Poursuivre la descente (deux escabeaux à franchir), traverser tout droit une zone herbeuse et continuer sur un chemin. A l'entrée d'un bois, descendre à gauche, franchir un escabeau et suivre la piste forestière jusqu'à une auberge à Chambon des Neiges.

Étape 4 : Longer le parking. Emprunter la première route à gauche au niveau du village de vacances puis s'engager dans le premier chemin à droite. Au carrefour, monter par le chemin de gauche et aller à droite jusqu'à la D 36. Virer à gauche, suivre la D636 sur 1 km jusqu'à un chemin transversal. Partir à droite, en lisière du bois, jusqu'à l'entrée du hameau des Angles. Traverser la route puis le hameau, et descendre vers le château de Serrette. Continuer jusqu'au village de Chambon sur Lac. Tourner à droite, franchir le pont puis aller à gauche rue des Forges. Après la place de la Fontaine, prendre en face la rue Chez Chartoire. Continuer à droite de l'église (église romane et croix) pour rejoindre la D996. L'emprunter à droite sur 30 m. Obliquer ensuite à droite (camping), continuer tout droit, franchir un pont et poursuivre jusqu'à la plage de Murol à l'extrémité sud-est du lac Chambon.

Étape 5 : Continuer en face sur le chemin après l'auberge. Au croisement, poursuivre tout droit puis prendre à droite le chemin des Sables. Monter jusqu'au premier chemin à gauche, le descendre jusqu'à la route. Prendre à droite en direction de Jassat et, dans le virage, emprunter le chemin à gauche et partir face à l'entrée du camping. Après le pont aller à droite. Dans le hameau, au croisement (abreuvoir), emprunter la petite route à droite, puis tourner à gauche avant le pont. Suivre ce large chemin et monter en face. Franchir un pont et poursuivre la montée à gauche. Emprunter à droite le chemin en forte pente qui monte en direction de Courbanges. Poursuivre sur le sentier et monter un chemin (vue sur le cirque de la vallée de Chaudefour et le puy de Sancy) jusqu'au croisement avec la D 36 dans Courbanges.

Étape 6 : Traverser la D36 et monter la route en face, tout droit, jusqu'à une fourche (vue). Descendre à gauche, passer le ruisseau, remonter dans la forêt de Courbanges. Au premier croisement prendre à gauche, puis à droite à la fourche suivante. Traverser la grande allée et partir en face. En sortie de forêt poursuivre à droite entre deux clôtures et descendre jusqu'au ruisseau. Remonter en face et traverser le plateau (Monts du Forez, Cézallier et Sancy). Rejoindre un large chemin que l'on prend à droite pour atteindre un croisement en T avec une route à l'entrée du village de Leylavaux. Descendre à gauche, traverser deux hameaux (Le Clozel puis La Bouay). Après un virage, quitter la route et descendre à droite un sentier (vue sur Besse) rejoignant le hameau de La Villetour. Descendre jusqu'à l'abreuvoir (four à pain, chaumière), rester à gauche. En haut de la rue du Lavoir,

Retrouvez les itinéraires de randonnée en version numérique
sur le site www.sancy.com via ce QR Code



traverser la D36, partir à gauche puis à droite et monter. Au STOP, prendre à droite, monter puis prendre la première rue à gauche. A la place Dr A. Pipet, se diriger à droite et suivre en face rue des Mercières. Place de la Gayme tourner à gauche et, au niveau de la Médiathèque, emprunter le porche (Office de Tourisme) jusqu'au square.

Étape 7 : Du panneau « Boucle du Sancy », prendre les escaliers sous le porche de la Médiathèque. A la sortie, tourner à gauche, traverser la place de la Gayme en direction du Beffroi ; passer sous le porche, tourner à gauche et monter jusqu'au rond-point. Prendre en face le chemin entre la salle omnisport et le monument aux morts. Poursuivre tout droit jusqu'à la route. L'emprunter à droite sur 200 m, puis bifurquer à droite (sculptures) sur le chemin (vue à 180°), en direction du lac Pavin. Continuer toujours tout droit, en ignorant les chemins latéraux, jusqu'à une route. La descendre à droite. A Pertuyzat, Aller jusqu'au panneau de départ de la PR "Lac Pavin" situé sur le chemin derrière le restaurant.

Étape 8 : ?? Face au panneau de départ, partir à droite sur le chemin longeant la forêt. A l'intersection, aller en face, franchir une barrière (vue sur le massif du sancy) et toujours suivre la direction "Lac Pavin" dans la prairie. Franchir un premier portillon puis un deuxième. A la route, descendre puis aller à gauche jusqu'au lac Pavin. Dos au lac, descendre la route à gauche, traverser la D978, et continuer sur la route en face. A la fourche, aller à droite, traverser la D149 et monter en direction de Fontaneix jusqu'à la fin de la ligne droite succédant au virage resserré.

Étape 9 : Partir à gauche, direction Super-Besse, sur une sente bordée par deux clôtures. Monter ainsi entre pâturages puis à l'orée d'un bois et à nouveau entre pâturages jusqu'à un passage fait de 2 marches en bois. Prendre à droite, suivre les piquets en bois, grimper à gauche dans une petite combe pour atteindre un petit replat contigu au pierrier du puy de Chambourguet. Monter à gauche en longeant le pierrier, passer la clôture puis descendre (vue sur les lacs Pavin et Bourdouze, le Cézallier et les monts du Cantal) en la suivant à main gauche jusqu'à un large chemin. Le descendre. Au croisement en T, descendre à gauche et continuer tout droit sur la route. Au niveau de la résidence Le Lac Bleu, virer à droite sur le Chemin de l'Ecir. A hauteur du n° 5, descendre à gauche un petit escalier puis un sentier. A la route, partir à gauche. Au croisement routier, descendre à droite, dépasser la résidence Chambourguet puis tourner à droite (rue de l'Escu d'or). Au stop, prendre à gauche l'Avenue du Sancy puis prendre à droite la rue du Pavin. Traverser une route pour rejoindre en face la rive du lac. Poursuivre à droite en le longeant, dépasser une aire jeu (tables de pique-nique) puis une base d'aqualudisme et aller tout droit jusqu'à l'ESF.

Étape 10 : Monter tout droit, à gauche de l'arrêt navettes, puis tout de suite à droite puis encore à gauche. Continuer tout droit jusqu'à une intersection avec un large chemin au niveau du TS luge d'été. L'emprunter à gauche, pendant 50m. Monter à droite en suivant toujours la direction Puy de Sancy. La sente est d'abord parallèle au parcours de la télécabine puis passe dessous. Prendre aussitôt sur la droite un petit escalier puis un sentier progressant dans un bois. Après celui-ci, continuer tout droit jusqu'à un large chemin. Le suivre à droite. Dépasser une cabane d'arrivée TS. Passer sous le câble de la tyrolienne et, aussitôt après, prendre à gauche, dans un bois, un escalier long et raide, rejoignant le départ de la tyrolienne. Continuer tout droit. Laisser à droite une arrivée de TS. Poursuivre sur un large chemin à gauche. 15m après la première grande barrière anti-neige située sur la droite, monter à droite. Le sentier s'oriente progressivement vers la gauche en direction d'un col. Passer sous les câbles de la TC puis d'un TS pour atteindre, à hauteur d'une grande barrière anti-neige, située sur la droite, un large chemin (vue sur les lacs Pavin et Bourdouze, les Monts du Cantal, du Cézallier, de la Margeride du Forez). Continuer à droite pour rejoindre le col du Couhay. Poursuivre la montée, à droite, sur un large chemin jusqu'à la première intersection.

Étape 11 : Bifurquer à gauche direction Puy de Sancy. Atteindre le col de la Cabane après avoir laissé à gauche le puy Gros puis surplombé le cirque de la Fontaine Salée. Grimper jusqu'au sommet du puy de Sancy (tables d'orientation). Descendre par les escaliers. Au pas de l'Âne (vue sur les monts du Cantal et les orgues en gerbe), suivre, à gauche, la direction le Mont-Dore, Chastreix. Après les escaliers, descendre à gauche un sentier escarpé jusqu'au col de Courre.

Étape 12 : Prendre à gauche puis aussitôt s'engager encore à gauche sur un sentier progressant au-dessus du cirque de la Fontaine Salée. A l'intersection située sur un épaulement, descendre à droite vers les pylônes de 2 téléskis puis suivre la piste « La Chambasse ». A l'arrivée d'un téléski, continuer la descente sur la droite et poursuivre sur un large chemin caillouteux passant sous des téléskis puis débouchant sur une route. La prendre à droite et traverser Chastreix-Sancy. A la fin d'un grand virage à droite, descendre le chemin à droite. Au croisement, prendre le chemin de gauche direction Chastreix. A la sortie de la forêt, passer une barrière et continuer 50 m jusqu'à une trace herbeuse.

Étape 13 : La descendre à droite direction Chastreix et à 300 m prendre à gauche un chemin mieux tracé. Traverser les pâturages. Franchir une barrière et descendre jusqu'à une intersection

Étape 14 : Descendre le chemin de droite. A la route, monter le chemin à droite. Continuer dans la forêt jusqu'à une deuxième route (D88) que l'on prend à gauche sur 200 m. Prendre à droite direction La Pinderie. (vue sur le Roc de Courlande, Chastreix-Sancy et au loin la montagne de Chambourguet, croix et abreuvoir). Traverser le village. Aller en face sur un grand chemin empierré devenant herbeux. Poursuivre et descendre jusqu'à une intersection en T. Prendre à gauche puis tout de suite à droite.



Traverser un ruisseau puis la prairie en face. Rejoindre un chemin venant des maisons. Passer le pont sur le ruisseau de la Jarrige puis tourner à gauche. Longer le ruisseau jusqu'à la fin du champ.

Étape 15 : Monter la sente à droite. Rentrer dans les bois par une barrière métallique. Monter en ignorant les chemins latéraux. (En vue du buron, hors parcours : sentier à droite, 15 mn AR, jusqu'à la cascade de Crèvecœur). En haut de la côte, prendre le chemin à droite. Franchir un ruisseau, rejoindre la route D88, la traverser, monter en face. Au large chemin tourner à gauche, poursuivre, puis aller encore à gauche. Traverser le parking et prendre à droite sur un large chemin. Plus loin à gauche, descendre un chemin herbeux. Le suivre dans la forêt jusqu'au carrefour « Les 4 Départements ». Aller sur la droite, continuer toujours au plus près de la route puis, plus loin, descendre sur le parking en épi en bordure de route. Se diriger à droite en longeant le parking jusqu'à la route forestière de la Montagne de la Roche sur la gauche.

Étape 16 : L'emprunter, et, à 100m, monter un large chemin à droite. Le suivre en ignorant les chemins latéraux jusqu'à une clairière (cabane). Continuer en face et aller tout droit jusqu'à La Charbonnière. Longer les maisons (vue sur le Sancy, la Roche Vendeix, le Puy Gros, la Banne d'Ordanche). Au carrefour en T monter à gauche vers Charlannes. A l'intersection après le sommet d'une côte, descendre sur une piste forestière. Bifurquer sur le premier chemin à droite et descendre en face aux deux croisements suivants. Rejoindre une piste forestière, la suivre à gauche et aller tout droit jusqu'à Charlannes (panneaux d'informations).

Étape 17 : Se diriger à droite en direction de la Bourboule en laissant à gauche l'Espace d'Accueil ((ancien funiculaire) et descendre un chemin en lacets. Contourner par la gauche la gare intermédiaire de l'ancien funiculaire. A 30m, virer à droite et poursuivre la descente jusqu'au-dessus des premières maisons. Prendre à droite le chemin en surplomb, passer sous la voie du funiculaire et rejoindre une passerelle. La franchir et partir à gauche dans le parc Fenestre. Suivre l'allée principale, passer à gauche d'un bassin et longer la gare de l'ancien funiculaire. A la sortie du parc, continuer en face, passer devant la mairie, franchir le pont sur la Dordogne, longer l'établissement thermal et tourner à droite sur le boulevard Clémenceau. A l'église, tourner à droite, passer le pont et monter en direction du parc Fenestre jusqu'à la Montée de la Charreyre sur la gauche

Étape 18 : L'emprunter et, au replat, tourner à gauche, passer derrière le lavoir et monter à droite le Chemin de Fenestre. Après la fin de la route, continuer tout droit (vue sur la vallée de la Dordogne, le Puy Gros, la Banne d'Ordanche). A l'entrée de Pregnoux, descendre la route à gauche. Dans un virage, suivre le chemin à droite et descendre le premier chemin à gauche. Traverser un ruisseau et tourner de suite à droite. A 50m, descendre à gauche jusqu'à la route. La traverser, passer le pont sur la Dordogne et prendre à droite un chemin qui longe la rivière. Traverser la ligne de chemin de fer et monter jusqu'au village du Genestoux.

Étape 19 : Prendre à droite entre les maisons puis à gauche sur 10 m, avant de descendre à droite vers la rivière. Traverser le pont (Source Félix) et continuer à remonter le cours de la rivière sur le chemin qui vient longer la voie ferrée. Emprunter, 100 m plus loin, un chemin sur la gauche descendant à la rivière, dans laquelle se déverse une source chaude aménagée en bassins. Remonter et continuer le chemin qui traverse la rivière au moulin de la Compissade. Longer puis franchir à nouveau la rivière par une passerelle en bois. Traverser une petite route au pont du Marais et continuer jusqu'à une route goudronnée traversant à nouveau la Dordogne. Passer devant la gendarmerie. Continuer sur la route rue des chasseurs alpins puis sur l'avenue de la gare. Au carrefour en T, continuer à droite sur 100 m et descendre l'escalier à droite. Traverser le square et descendre à droite vers la gare. Passer devant la gare et continuer tout droit jusqu'au carrefour.

Étape 20 : Emprunter l'allée goudronnée vers la gauche. A la fourche, aller sur la gauche en direction du centre-ville. Au rond-point, tourner à droite (rue Sidoine Apollinaire) et bifurquer à gauche devant l'hôpital puis à droite (rue Meynadier). Dépasser le casino puis tourner aussitôt à droite. Monter jusqu'au carrefour, tourner à gauche et rejoindre l'Office du Tourisme en contre-bas sur la gauche.

Randonnée proposée et gérée par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme - PDIPR.





Alerte visiteurs

Recommandations des Réserves naturelles : « Afin de protéger le patrimoine naturel exceptionnel, les réserves naturelles nationales de Chastreix-Sancy et de la vallée de Chaudefour disposent d'une réglementation spécifique. Les chiens ne sont pas admis, même tenus en laisse, sauf sur les sentiers GR® (balisage rouge et blanc), et le bivouac est interdit. »

Fiche mise à jour le 3 juillet 2026

